

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 NOVEMBRE 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le cinq novembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aquarelle, 69 Rue Georges Clémenceau à L'Herbergement, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (36) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (8) : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Robert Braud – Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Hubert Piveteau – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Michelle RINEAU a donné pouvoir à Sophie Mornier – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Stéphanie Breton – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Cyrille Cocquet

Étaient absents (3) : Adrien BARON – Guy BREMOND – Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Yvonnick BOLTEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20241112_08

Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaignu 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au public au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que dans le cadre de l'édition 2025 du Printemps du Livre de Montaignu, une procédure de mise en concurrence a été lancée début septembre 2024 pour la mise en place des structures d'exposition, leur aménagement intérieur, l'organisation et la gestion logistique de l'évènement.

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis de marché n°24-102486 a été publié le 10 septembre 2024 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Un avis d'appel public à la concurrence a également été mis en ligne sur le site Internet www.lemoniteur.fr. Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 09 septembre 2024. La date limite de remise des offres était fixée le vendredi 11 octobre 2024 à 12h00 par voie électronique sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition »,
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 »,
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement »,
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées à l'évènement ».

Les lots suivants sont passés sous la forme de marchés ordinaires :

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition »,
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 ».

Les lots suivants sont passés sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec maximums, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande :

- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement » : montant maximum de commande de 113 000,00 € HT.
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées à l'évènement » : montant maximum de commande de 19 000,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le mardi 05 novembre 2024 à 11h45 pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services et attribuer les marchés aux entreprises dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

- Lot n°01 « Prestations de location, implantation de structures d'exposition »
 - o Attributaire : SEMAF (85190 Venansault)
 - o Montant document financier : 140 974,38 € HT
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 »
 - o Attributaire : SEMAF (85190 Venansault)
 - o Montant document financier : 67 668,37 € HT
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique et technique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant à l'évènement »
 - o Attributaire : VOYAGES EVENEMENTS LOISIRS – VOYEL (85600 Montaigu-Vendée)
 - o Montant DQE : 112 910,00 € HT
- Lot n°04 « Prestations de transports des invités et autres personnes dédiées à l'évènement »
 - o Attributaire : ARNOUX AUTOPRESTIGE (16100 Cognac)
 - o Montant DQE : 18 100,00 € HT

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr,

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) mis en ligne le 09 septembre 2024 sur le profil acheteur www.marches-securises.fr,

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services de la Communauté d'agglomération,

Vu la décision d'attribution de la CAO suite à sa réunion du 05 novembre 2024, notamment son procès-verbal,

Vu le dossier administratif présenté,

Vu les crédits inscrits au budget,

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées dont les offres ont été considérées « économiquement les plus avantageuses » par la CAO.
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 07/01/2025
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

